

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 13  
**Présents :** 8  
**Votants :** 11

OBJET :

**BONUS RURALITÉ**

**Travaux 2024  
Quartier Champ-Bayon**

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 09/02/2024.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 09/02/2024.

  


Le Maire, Pierre METZGER

Le secrétaire de séance,  
Stéphane KIHÉLI

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2023/069 du 13 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois le treize décembre** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Monsieur André FEUNTEUN ;

**Excusées** : Mesdames Alexandra JARRIGE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Messieurs David ESPECHE, Julien LACOUR ;

**Procuration** : de Madame Alexandra JARRIGE à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur David ESPECHE à Madame Christelle REUGE, de Monsieur Julien LACOUR à Madame Ludivine FERNANDEZ ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphane KIHÉLI.

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite des premiers échanges avec les riverains, les services de l'ADIT ont préparé un projet d'aménagement pour le quartier de Champ Bayon.

Il s'agit de supprimer les trottoirs goudronnés anciens, très larges par endroits, par une bande piétonne d'environ 1,50 m de large en sable compacté perméable et de végétaliser l'espace disponible (herbe, arbustes, arbres).

Ces travaux rendront les sols à nouveau perméables et contribueront à verdier ce quartier, donc à créer un îlot de fraîcheur.

Le montant prévisible des travaux s'élève à 47 000 euros hors taxes. Ce projet sera engagé après validation par les riverains

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité favorable :

- procédera aux inscriptions comptables de cette opération au budget prévisionnel 2024,
- charge Monsieur le maire de solliciter les services de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Bonus Ruralité 2024.